



#concoursTALSJ
#vacancesaulac

Alma
Lac-Saint-Jean,
pour les
vacances!

TOURISME
ALMA LAC-SAINT-JEAN

Concours photo

RÈGLEMENTS

CONCOURS PHOTO ALMA LAC-SAINT-JEAN POUR LES VACANCES !

GAGNEZ UN FORFAIT TOURISTIQUE D'UNE VALEUR DE 500\$

Cet été, partagez-nous vos photos ! Du 1^{er} juillet au 31 août 2024, prenez-vous en photo lors de votre visite dans l'un des attraits touristiques des 14 municipalités de la MRC de Lac Saint-Jean-Est et courez la chance de gagner un forfait touristique d'une valeur de 500\$!

Comment participer?

1. Prenez-vous en photo dans l'un des attraits touristiques
2. Publiez la photo sur votre page Facebook ou votre page Instagram
3. Identifiez-nous à l'aide des hashtags #concoursTALSJ et #vacancesaulac

#concoursTALSJ
#vacancesaulac

1. **MODALITÉS DE PARTICIPATION** Aucun achat requis. Pour participer au Concours, il est tenu de se prendre en photo, seul, en couple, en famille ou entre amis, en vacances, en visite dans l'un des attraits touristiques, attraits naturels, hébergements, restaurants ou entreprises touristiques de la MRC de Lac Saint-Jean-Est et de publier cette photo sur votre page Facebook ou Instagram personnelle, en nous identifiant à l'aide des hashtags **#concoursTALSJ** et **#vacancesaulac** pour être éligibles. En soumettant une participation, vous reconnaissez avoir lu le règlement officiel du Concours et acceptez de vous y conformer. Les participations doivent être reçues au plus tard le 31 août 2024 à 11h59. Aucune limite de participation par personne pour toute la durée du Concours. Une chance de participer par publication. Développement économique Alma Lac Saint-Jean se réserve le droit, pour quelques raisons que ce soit, de disqualifier toute participation jugée inappropriée.
2. **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ** Les participants doivent résider au Québec et être âgé de plus de 18 ans. Les employés de Développement économique Alma Lac-Saint-Jean, ainsi que les membres de leur famille immédiate (père/mère, frère/sœur, (incluant beau-frère/belle-sœur, demi-frère/demi-sœur, fils/fille, etc.) et les personnes vivant sous leur toit ne sont pas admissibles au Concours.
3. **MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX** Un tirage au sort sera effectué par l'application concours après la clôture du Concours par le représentant de Développement Économique Ala Lac Saint-Jean, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours. Un participant tiré au sort qui aura correctement rempli le formulaire sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. Le gagnant potentiel sera contacté par le média social indiqué(e) pour participer et devra réclamer son prix selon les instructions Développement Économique Alma Lac Saint-Jean dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre un gagnant potentiel dans ce délai (le cas échéant), refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le prix sera automatiquement annulé et Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant potentiel.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean s'engage à acheter un forfait ou une formule à la carte (au minimum une nuitée, une activité et une carte-cadeau pour un repas) sur le territoire de la MRC de Lac Saint-Jean-Est, selon les intérêts du gagnant, d'une valeur totalisant 500\$ taxes et frais d'hébergement inclus. L'hébergement et l'activité touristique choisis par le gagnant devront être impérativement dans le secteur de la MRC de Lac Saint-Jean Est et membre de l'Association touristique régionale.

5. LE TIRAGE

Le tirage (sous forme de tirage au sort) avec une application numérique de CONCOURS se fera le mardi 3 septembre 2024 vers 9h par Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean. Le gagnant ou la gagnante sera contacté via la plateforme sociale où il s'est inscrit (Facebook et Instagram) par la **page Facebook ou Instagram de Tourisme Alma Lac Saint-Jean**.

CONDITIONS GÉNÉRALES En participant au Concours vous reconnaissez avoir lu et accepté le règlement du Concours et vous y conformer ainsi que confirmez satisfaire aux critères d'admissibilité du Concours et acceptez le prix et y prendre part (si vous l'emportez) tel quel le prix offert par Développement économique Alma Lac Saint-Jean et les Fournisseurs du prix. Vous consentez à ce que votre nom et votre image soient communiqués au Fournisseur de prix et utilisés par Développement Économique Alma Lac Saint-Jean et sa division Tourisme Alma Lac Saint-Jean. Vous consentîtes à dégager (les « Organisateurs du Concours ») de toute responsabilité à l'égard de dommages, directe, indirect, consécutif ou autre pouvant découler de votre participation au Concours, l'acceptation et l'utilisation du prix décerné (si vous l'emportez) ainsi que de toute personne accompagnant le gagnant en lien avec le prix. Elle doit signer un formulaire d'attestation et quittance dans lequel elle consent au prix et dégage les Organisateurs du Concours de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du prix décerné au gagnant. Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute portion inutilisée d'un prix attribué, pour quelque raison que ce soit, sera annulée. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organisateurs du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur totalisante avec taxes et frais (500\$), à leur entière discrétion. Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage les Organisateurs du Concours de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en

cause. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours. Développement Économique Alma Lac Saint-Jean pourra, à son entière discrétion, exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.

Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité ou des besoins spéciaux, veuillez contacter le coordonnateur du Concours mentionné ci-dessous.

Développement Économique Alma Lac-Saint-Jean.

418 662-6645

info@almalacsaintjean.ca